

Bramois, le 18 avril 2011

Cher(e) Collègue,

Le printemps est le temps des semailles pour certains, celui des récoltes pour d'autres... Voici donc les informations relatives aux cotisations 2011.

- **Montant des cotisations**

<b>CHF 90.-</b>	<b>MEP diplômé</b>
<b>CHF 80.-</b>	<b>MEP diplômé, membre de l'OLTV</b>
<b>CHF 50.-</b>	<b>Etudiant</b>
<b>CHF 30.-</b>	<b>Membre associé et passif</b>

Autres informations:

- Vous ne recevez plus de bulletin de versement pour payer la cotisation. On vous invite à le faire via un message électronique. C'est une décision de l'AG qui vise à économiser des deniers, du papier et à s'adapter aux technologies actuelles...
- Tous les membres actifs de l'AVMEP sont systématiquement membres de l'ASEP dont la cotisation s'élève à CHF 40.- par membre. Ces cotisations ont permis à l'ASEP, par exemple, de défendre énergiquement le sport à l'école dans le cadre de la révision de la loi fédérale sur l'encouragement du sport.
- Le reste de la cotisation, au bénéfice de l'AVMEP, est surtout utilisé pour financer les tournois et la formation continue.
- Pour alléger et simplifier vos tâches administratives, vous pouvez faire un ordre permanent, très facilement grâce à l'e-banking
- Selon vos habitudes, vous pouvez régler vos cotisations sur l'un des comptes suivants:

<b>Compte 1: BCVs</b>	<b>Compte 2: Raiffeisen</b>
<u>Versement pour</u> Banque Cantonale du Valais, 1951 Sion	<u>Versement pour</u> Banque Raiffeisen de Conthey, 1964 Conthey
<u>En faveur de</u> AVMEP par Philippe Dessimoz rue de l'Eglise 5 1975 St-Séverin	<u>En faveur de</u> AVMEP par Philippe Dessimoz rue de l'Eglise 5 1975 St-Séverin
No IBAN : CH71 0076 5000 A086 1649 6 No de clearing : 765 CCP 19-81-6	No IBAN : CH13 8058 9000 0005 8767 9 No de clearing : 80589 CCP 19-2528-6

En vous remerciant d'avance de prendre bonne note de cette missive, le comité vous adresse ses meilleures salutations et vous souhaite de belles vacances.

Pour le comité  
Cédric Fauchère